Le Défi FIRM du Canada

Évaluation des demandes d'inscription

1 À propos du Défi

Le Défi « Innovation forestière et marchés des énergies renouvelables (FIRM) » du Canada accordera un financement à 15 régions canadiennes afin qu'elles obtiennent une cote BDO Zone (zone d'occasion de développement de biocarburants) : une évaluation répondant aux critères des investisseurs, effectuée conformément à la spécification technique CSA TS-005:25, portant sur la capacité d'une région à accueillir de nouveaux projets liés à la bioéconomie forestière. Chaque région retenue fera ensuite l'objet d'une promotion auprès de promoteurs de projets et d'investisseurs du monde entier par l'intermédiaire du Centre d'accélération des marchés BDO Zone (BDO-MAC).

Chaque demande d'inscription admissible est évaluée sur 100 points selon quatre critères publiés. Les auteurs des demandes d'inscription retenues dans le cadre du Défi seront convoqués à une entrevue, le Comité d'intégrité des évaluations validera les cotes attribuées, puis les 15 régions ayant obtenu les meilleures cotes sont sélectionnées.

Les termes figurant dans le tableau 1-1 sont utilisés tout au long du présent guide et dans la demande d'inscription au Défi.

Tableau 1-1 : Termes importants

Terme	Signification
Cote BDO Zone	Une cote BDO Zone est une évaluation technique des risques, reposant sur des normes et reconnue à l'échelle internationale, portant sur les matières premières, la chaîne d'approvisionnement et les infrastructures d'une région dans le but de déterminer si elle est en mesure d'accueillir de nouvelles usines de biocarburants. Satisfaisant aux critères des investisseurs, ces cotes transforment les ressources forestières locales en occasions d'affaires finançables. Les régions bénéficient ainsi d'une visibilité auprès du plus grand réseau mondial de promoteurs de projets de bioéconomie, ce qui favorise les investissements et crée des emplois.
Région cotée BDO Zone	Région cotée « zone d'occasion de développement de biocarburants » : région évaluée et cotée conformément à la spécification technique CSA TS-005:25 en fonction de sa capacité à accueillir de nouveaux projets utilisant la biomasse forestière.
Zone d'approvisionnement	Zone située dans un rayon de 120 km en voiture du site industriel, à partir de laquelle une installation s'approvisionnerait en biomasse forestière.
Site industriel	Site susceptible d'accueillir une nouvelle installation. D'autres sites peuvent être décrits à la section 3.5 du formulaire.

© Ecostrat Inc., 2026

Terme	Signification
Biomasse forestière excédentaire	Biomasse forestière produite ou pouvant être récupérée dans la zone d'approvisionnement et qui n'est pas déjà réservée à un utilisateur existant : résidus de scierie, résidus de coupe et résidus forestiers, bois de récupération ou bois rond de qualité inférieure. Les sources agricoles et municipales ne font pas partie du programme.
Fournisseur de biomasse	Organisation qui produit, récolte ou transporte de la biomasse forestière dans la zone d'approvisionnement : une scierie, une usine de pâtes et papiers, une entreprise forestière, un titulaire de permis forestier ou un détenteur de tenure forestière, un propriétaire de terrain boisé, ou un entrepreneur spécialisé dans l'abattage ou le transport par camion.
Promoteur de projet	Entreprise qui construit et exploite des installations utilisant de la biomasse forestière. Un investisseur est une organisation qui finance de telles installations.

2 Comment la sélection est effectuée

Tableau 2-1 : Étapes de la sélection

Étape	Nom	Description
1	Vérification des conditions d'admissibilité	La demande d'inscription est examinée en fonction des conditions énumérées dans la section 3.
2	Évaluation	L'équipe d'évaluation du Défi FIRM du Canada évalue sur 100 points la demande d'inscription en fonction des critères de la section 4. Si certains renseignements ne sont pas connus, une question peut être laissée en blanc ou recevoir la réponse « Inconnu »; les demandeurs ne sont pas pénalisés pour cela.
3	Entrevues	Les candidatures en lice pour le Défi doivent participer à une entrevue vidéo d'une durée de 15 à 45 minutes afin de discuter plus en détail de la candidature et de recueillir tout renseignement complémentaire. Après l'entrevue, il est possible que le nombre de points soit modifié. Lorsque la demande d'inscription désigne un promoteur de projet, l'équipe d'évaluation peut également mener une entrevue confidentielle distincte de 30 minutes avec lui, ce qui peut également influencer le nombre de points.
4	Sélection finale	Les 15 régions ayant obtenu les meilleures cotes sont retenues (section 7). Le Comité d'intégrité des évaluations examine les cotes et la sélection avant l'annonce des régions lauréates.

3 Conditions d'admissibilité

Pour être évaluée, une demande d'inscription doit satisfaire à toutes les conditions du tableau 3.1.

© Ecostrat Inc., 2026

Tableau 3-1 : Conditions d'admissibilité

Condition	Ce qui est exigé
Demandeur admissible	L'une des catégories suivantes : • Administration municipale, comté ou administration régionale canadienne. • Organisme de développement économique régional ou provincial. • Gouvernement autochtone, organisation autochtone ou société de développement économique détenue par des Autochtones. • Coopérative d'approvisionnement en biomasse ou association de producteurs. • Organisme sans but lucratif établi dans la région ou dont le mandat s'y applique. • Propriétaire ou exploitant d'une installation forestière ou industrielle, p. ex., une scierie, une usine de pâtes et papiers, un port ou un site industriel. Les propriétaires et exploitants peuvent présenter une demande d'inscription à titre individuel et sont invités à le faire conjointement avec leur organisme local de développement économique ou leur municipalité. Les demandes d'inscription conjointes sont acceptées.
Excédent de biomasse forestière	Au moins 50 000 tonnes par année d'excédent de biomasse forestière à l'intérieur de la zone d'approvisionnement (tableau 1-1).
Site industriel	Au moins un site désigné, avec l'adresse ou la description du terrain, ainsi que sa superficie approximative en acres.
Lettres d'appui	Au moins cinq lettres, dont au moins deux provenant de fournisseurs de biomasse de la zone d'approvisionnement. Les autres lettres peuvent provenir de toute organisation susceptible d'apporter un soutien concret à l'établissement d'une nouvelle usine : • Promoteurs de projets • Municipalités et administrations locales • Gouvernements autochtones • Entreprises locales • Banques • Collèges • Organisations communautaires Les lettres provenant de particuliers qui ne représentent pas une organisation ne sont pas prises en compte. Les exigences relatives aux lettres sont décrites à la section 5.
Non coté pour le moment	Votre site industriel doit se trouver à au moins 50 km en voiture du point central de toute région forestière BDO Zone déjà cotée au Canada (tableau 3-2).

© Ecostrat Inc., 2026

Tableau 3-2 : Régions forestières BDO Zone déjà cotées au Canada

Point central	Région cotée BDO Zone
Quesnel (Colombie-Britannique)	Quesnel
Grande Prairie (Alberta)	District municipal de Greenview et comté de Grande Prairie
Slave Lake (Alberta)	Région de Lesser Slave
Swan River (Manitoba)	Swan River
Pembroke (Ontario)	Comté de Renfrew
Trois-Rivières (Québec)	Trois-Rivières
Saint-Michel-des-Saints (Québec)	Matawinie
Liverpool (Nouvelle-Écosse)	Sud-ouest de la Nouvelle-Écosse

© Ecostrat Inc., 2026

4 Critères d'évaluation

L'équipe d'évaluation du Défi FIRM du Canada évalue chaque demande d'inscription en fonction des quatre critères du tableau 4-1. Chaque critère comprend entre deux et quatre sous-critères, énumérés dans les sections 4.1 à 4.4, ainsi que les données probantes que recherchent les évaluateurs.

Tableau 4-1 : Critère et pondération

Critère	Points	Question à laquelle répondent les évaluateurs
4.1 Approvisionnement en biomasse et chaîne d'approvisionnement	35	Existe-t-il un excédent de biomasse forestière disponible et non réservé susceptible de favoriser la création d'une nouvelle installation?
4.2 État de préparation des infrastructures et du site	25	Existe-t-il dans la région un site prêt à être aménagé sur lequel une nouvelle installation pourrait être construite?
4.3 Intérêt des promoteurs de projets	15	Un promoteur de projet a-t-il exprimé de l'intérêt pour la région, ou est-il déjà en train de l'évaluer?
4.4 Besoin et retombées stratégiques	25	Quelles seraient les retombées d'une nouvelle usine de biofabrication dans la région?
Total	100	

4.1 Approvisionnement en biomasse et chaîne d'approvisionnement (35 points)

Tableau 4-2 : Approvisionnement en biomasse et chaîne d'approvisionnement

Sous-critère	Points	Ce que les évaluateurs recherchent
4.1.1 Excédent de biomasse forestière disponible	15	L'estimation de l'excédent fournie par le demandeur, indiquée sous forme de fourchette dans la demande d'inscription. Chaque estimation est vérifiée par rapport à une estimation de haut niveau de la disponibilité établie par l'équipe d'évaluation du Défi FIRM du Canada, et des points sont attribués si la fourchette est corroborée par cette estimation. Un minimum de 50 000 tonnes par année est exigé; les excédents confirmés plus importants obtiennent un nombre de points plus élevé. Des données probantes, comme une étude sur les matières premières, peuvent être jointes à la demande d'inscription, mais il n'est pas obligatoire d'en fournir. Dans le doute, les demandeurs peuvent sélectionner « Inconnu » (remarque : les évaluateurs ne retireront pas nécessairement des points pour les quantités inconnues); si l'option « Inconnu » est sélectionnée, la fourchette est alors fixée en fonction de l'estimation effectuée par l'équipe d'évaluation.

© Ecostrat Inc., 2026

Sous-critère	Points	Ce que les évaluateurs recherchent
4.1.2 Utilisation actuelle et demande concurrente	10	Les marchés actuels de la biomasse forestière dans votre région, comme décrit dans la demande d'inscription. Comme pour la section 4.1.1, l'équipe d'évaluation du Défi FIRM du Canada vérifie ces renseignements dans le cadre de son évaluation de haut niveau de la disponibilité et estime la part de l'excédent pour lequel il n'y a pas de marchés (laissé sur le bord des routes, brûlé ou sans acheteur) ou qui est devenu disponible à la suite de fermetures récentes.
4.1.3 Intérêt des fournisseurs	10	Lettres de fournisseurs de biomasse, précisant idéalement le tonnage ou le volume annuel potentiellement disponible pour un nouveau projet dans la région BDO Zone proposée. Au moins deux lettres de fournisseurs sont exigées pour que la demande d'inscription soit admissible (tableau 3-1); trois lettres ou plus, indiquant chacune un tonnage ou un volume, permettent d'obtenir le maximum de points. Un nombre moins élevé de points est accordé aux lettres qui ne précisent pas le tonnage ou le volume.

4.2 État de préparation des infrastructures et du site (25 points)

Les évaluateurs examinent le site industriel à titre d'emplacement privilégié pour une nouvelle installation. D'autres sites peuvent être mentionnés afin d'améliorer le nombre de points; ils sont alors évalués en vertu du sous-critère 4.2.4.

Tableau 4-3 : État de préparation des infrastructures et du site

Sous-critère	Points	Ce que les évaluateurs recherchent
4.2.1 Propriété et état du site	8	Un site prêt à être aménagé : zoné industriel (ou faisant l'objet d'un changement de zonage en cours), avec indication de sa superficie en acres et de la volonté de son propriétaire de le vendre ou de le louer. Un site doté d'infrastructures industrielles, comme une usine de pâtes et papiers ou une scierie désaffectée, obtient le nombre de points le plus élevé.
4.2.2 Services publics	7	Électricité, gaz naturel, eau, traitement des eaux usées et télécommunications disponibles sur le site ou à la limite de la propriété. Un service public situé à proximité, ou dont le raccordement ou le prolongement jusqu'au site est en cours, peut donner droit à une partie des points. La demande d'inscription indique chaque service public comme étant fourni sur le site ou à la limite de la propriété, disponible à proximité (dans un rayon de 5 km), faisant l'objet d'un prolongement ou d'un agrandissement prévu ou en cours, ou non disponible. Si vous ne connaissez pas l'état d'un service public, sélectionnez « Inconnu ».

Sous-critère	Points	Ce que les évaluateurs recherchent
4.2.3 Infrastructures de transport accessibles	6	Un réseau routier solide avec un accès aux autoroutes. Les sites disposant d'un accès ferroviaire ou portuaire, ou par barge, obtiennent un nombre de points plus élevé, et ceux qui disposent des deux obtiennent le nombre de points maximal. La demande d'inscription exige que l'on indique l'autoroute, la ligne ferroviaire et l'accès au port ou à la barge les plus proches, en précisant pour chacun d'eux la distance en kilomètres par rapport au site.
4.2.4 Options de plusieurs sites	4	Un ou plusieurs autres sites sont proposés, accompagnés d'une description de leurs services publics et de leurs infrastructures de transport accessibles. Les autres sites proposés sans détails suffisants obtiennent moins de points. Les autres sites dotés d'infrastructures industrielles existantes obtiennent le nombre maximal de points.

4.3 Intérêt des promoteurs de projets (15 points)

Un promoteur de projet est une entreprise qui construit et exploite des installations utilisant de la biomasse forestière : biocarburants, carburants d'aviation durables, gaz naturel renouvelable, produits chimiques renouvelables, production d'électricité à partir de la biomasse, biocharbon, granulés de bois, bioproduits ou biomatériaux. La présence d'un promoteur ayant déjà exprimé de l'intérêt à l'égard de votre région est un signe fort indiquant que l'attribution d'une cote débouchera sur un projet, mais les régions qui n'ont pas de promoteur peuvent tout de même obtenir des points pour les autres critères.

Tableau 4-4 : Intérêt des promoteurs de projets

Sous-critère	Points	Ce que les évaluateurs recherchent
4.3.1 Lettres de promoteurs de projets	10	Une lettre d'un promoteur de projet ou d'un investisseur. Une lettre indiquant que le promoteur évalue activement votre région, en précisant le type de projet et son ampleur approximative, obtient un nombre de points plus élevé qu'une lettre exprimant un intérêt général. Les lettres provenant d'au moins deux promoteurs obtiennent le nombre de points maximal.
4.3.2 Entretien avec le promoteur	5	Avec l'accord du demandeur, l'équipe d'évaluation peut avoir un entretien de 30 minutes avec le promoteur, au cours duquel celui-ci confirme qu'il étudie activement votre région, le type et l'ampleur du projet, ainsi que l'incidence qu'aurait une cote BDO Zone sur sa décision. Ces points ne sont attribués que si un promoteur est désigné et accepte de participer à l'entretien (section 6).

4.4 Besoin et retombées stratégiques (25 points)

Ce critère tient compte de l'objectif du Défi, qui consiste à soutenir les collectivités forestières à risque au Canada. Il permet d'évaluer la nécessité d'implanter une nouvelle usine de biofabrication dans votre région et les retombées d'un tel projet.

Tableau 4-5 : Besoin et retombées stratégiques

Sous-critère	Points	Ce que les évaluateurs recherchent
4.4.1 Résumé régional et besoins économiques	15	Les arguments en faveur de la région, présentés dans la demande d'inscription : les raisons pour lesquelles elle constitue une candidature solide pour l'implantation d'une installation forestière, la dépendance de l'économie régionale à l'égard du secteur forestier, ainsi que toute fermeture ou réduction, au cours des cinq dernières années, d'un marché important pour la biomasse forestière, p. ex., une usine de pâtes et papiers, en précisant les dates et les volumes approximatifs concernés. Pour obtenir le nombre maximal de points, il faut au moins une lettre d'une scierie, d'une usine de pâtes et papiers ou d'une autre entreprise du secteur forestier confirmant son besoin de nouveaux marchés pour la biomasse forestière.
4.4.2 Répercussions des feux de forêt	5	Votre collectivité ou la forêt environnante a été touchée par un feu de forêt, ou est exposée à un risque documenté de feu de forêt. Les données probantes peuvent comprendre le bois endommagé par un incendie pour lequel il faut trouver un marché, les interventions visant à réduire les feux de forêt qui produisent de la biomasse, ou encore un plan communautaire de protection contre les feux de forêt prévoyant l'enlèvement de matières combustibles.
4.4.3 Leadership et participation des Autochtones	5	Une entité dirigée ou détenue par des Autochtones, ou un gouvernement ou une organisation autochtone possédant un territoire dans la zone proposée et participant activement à la demande d'inscription en tant que partenaire, propriétaire foncier ou fournisseur de biomasse, sur présentation d'une lettre d'appui de ce gouvernement ou de ces dirigeants autochtones précisant leur rôle. Pour obtenir le nombre maximal de points, cette lettre doit être jointe à la demande d'inscription.

5 Lettres d'appui

Les lettres d'appui constituent les pièces jointes les plus importantes de la demande d'inscription. Le document « Lettres d'appui : guide et modèles de lettre », disponible en anglais et en français, contient une liste de vérification et un modèle de lettre pour chaque type d'auteur. Il est accessible dans la section 6 de la demande d'inscription au Défi et sur la page consacrée au Défi à l'adresse ecostrat.com/canada-firm-challenge. Les lettres, qui peuvent être en français ou en anglais, doivent être signées et rédigées sur papier à en-tête de l'auteur. Les lettres qui mentionnent des chiffres, des faits et des engagements précis, dans les propres mots de l'auteur, obtiennent le nombre maximal de points; celles qui semblent être des copies identiques ont moins de poids.

Tableau 5-1 : Ce que les évaluateurs recherchent dans chaque lettre

Auteur de la lettre	Ce que doit contenir une lettre convaincante
Fournisseurs de biomasse : scieries, usines de pâtes et papiers, entreprises forestières, titulaires de permis forestier ou détenteurs de tenure forestière, propriétaires de terrains boisés, entrepreneurs spécialisés dans l'abattage ou le transport par camion	Les types de matières produites; le volume approximatif en tonnes par année que l'auteur de la lettre pourrait mettre à disposition d'un nouveau projet, et pendant combien d'années; la destination actuelle de ces matières (vendues, laissées sur le bord de la route, brûlées ou expédiées hors de la région); les éventuels marchés perdus au cours des cinq dernières années; et si l'auteur accepterait de discuter d'une entente d'approvisionnement à long terme.
Promoteurs de projets et investisseurs	L'intérêt de l'auteur pour la région et l'état d'avancement de son évaluation; le type d'installation, sa taille approximative et le nombre de tonnes de biomasse par année dont elle aurait besoin; en quoi l'obtention d'une cote BDO Zone indépendante par la région faciliterait sa prise de décision; et une personne-ressource qui accepterait de passer une entrevue confidentielle de 30 minutes avec l'équipe d'évaluation du Défi FIRM du Canada.
Municipalités, administrations locales et agences de développement régional	Dans quelle mesure un nouveau projet serait bénéfique pour la région; comment l'auteur pourrait-il soutenir un nouveau projet (site, viabilisation, permis et autorisations, temps de travail du personnel, mesures incitatives ou formation de la main-d'œuvre); comment l'auteur pourrait-il tirer profit d'un nouveau projet dans la région; et, s'il est en mesure de proposer un site, le nom de ce site, sa taille approximative et les services disponibles.
Gouvernements et organisations autochtones, y compris les sociétés de développement économique détenues par des Autochtones	La communauté ou l'organisation et son lien avec la région; son rôle dans la demande (demandeur, codemandeur, partenaire, propriétaire foncier, fournisseur de biomasse ou soutien); et ce qu'un nouveau projet pourrait représenter pour la communauté. Cette lettre constitue la preuve sur laquelle s'appuie l'équipe d'évaluation pour déterminer la participation autochtone.
Autres organisations : entreprises, banques, collèges, organisations communautaires et autres organisations locales	Pourquoi l'auteur s'intéresse à un nouveau projet dans la région; dans quelle mesure un nouveau projet serait bénéfique pour la région; comment l'auteur pourrait soutenir un nouveau projet (formation, logistique, services ou promotion locale); et quels avantages l'auteur pourrait en tirer.

6 Entrevues

6.1 Entrevue avec le demandeur

Les entités ayant soumis une demande d'inscription présélectionnée seront convoquées à une entrevue vidéo d'une durée de 15 à 45 minutes avec l'équipe d'évaluation du Défi FIRM du Canada. L'entrevue a pour but de discuter de votre demande d'inscription plus en détail et de recueillir des renseignements complémentaires, s'il y a lieu. Après l'entrevue, il est possible que le nombre de points soit modifié.

© Ecostrat Inc., 2026

Préparez-vous à répondre à des questions sur tous les détails fournis dans votre demande d'inscription, et à donner des renseignements complémentaires sur votre région.

6.2 Entretien avec le promoteur

Si vous mentionnez un promoteur de projet dans votre demande d'inscription, on vous demandera de le présenter à l'équipe d'évaluation. Avec l'accord du demandeur, l'équipe peut mener un entretien vidéo distinct de 30 minutes avec le promoteur. Cet entretien est confidentiel; aucun renseignement communiqué par le promoteur n'est transmis au demandeur ni à d'autres personnes.

7 Sélection finale

Les 15 régions ayant obtenu les meilleures cotes sont retenues.

L'équipe d'évaluation du Défi FIRM du Canada attribue une cote à chaque demande d'inscription. Avant l'annonce des résultats, le Comité d'intégrité des évaluations examine la liste des demandes évaluées et s'assure que les critères publiés ont été appliqués de manière cohérente. Chaque demandeur, qu'il ait été retenu ou non, reçoit le nombre de points obtenus pour chacun des quatre critères ainsi qu'un bref commentaire.

Les décisions de sélection sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un appel. Les demandes d'inscription sont traitées de manière confidentielle et ne sont examinées que par l'équipe d'évaluation et le Comité d'intégrité des évaluations. Les évaluateurs déclarent tout conflit d'intérêts et n'évaluent pas les demandes d'inscription provenant de régions dans lesquelles ils ont un intérêt.

8 Comment présenter une demande d'inscription et dates à retenir

Les demandes doivent être soumises en anglais ou en français sur le portail d'inscription au Défi à l'adresse ecostrat.com/canada-firm-challenge. Les demandeurs qui ne sont pas en mesure d'utiliser le portail peuvent remplir le formulaire d'inscription en format Word, accessible sur la page du Défi, et l'envoyer par courriel à l'adresse canadafirmchallenge@ecostrat.com. Aucune demande d'inscription reçue après cette date limite ne sera acceptée. Le titulaire du compte et la principale personne-ressource reçoivent un accusé de réception dans les deux jours ouvrables suivant l'envoi de la demande. Pour toute question concernant les critères ou la demande d'inscription, ou pour obtenir de l'aide concernant une demande, veuillez communiquer par courriel avec l'équipe du Défi FIRM du Canada à l'adresse canadafirmchallenge@ecostrat.com.

© Ecostrat Inc., 2026

Tableau 8-1 : Dates à retenir

Date	Étape importante
3 novembre 2026	Début de la période de soumission des demandes d'inscription.
Du 9 au 20 novembre 2026	Webinaires d'information. S'inscrire sur le site ecostrat.com/canada-firm-challenge.
3 décembre 2026	Date limite pour la soumission des demandes d'inscription à 17 h, heure de l'Est.
Décembre 2026	Vérification des conditions d'admissibilité, évaluations, entrevues et entretiens avec les promoteurs.
Janvier 2027	Annonce des régions retenues.

© Ecostrat Inc., 2026